Envoyé en préfecture le 06/06/2018
Reçu en préfecture le 06/06/2018
Affiché le 06/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_073-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_073

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 31 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Création du Budget annexe de la Zone d'Activités Economique (ZAE) des Ferrières

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Marie-France DURANDO pouvoir à Jacques GÉRARD, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Daniel MARIA, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Sophie DUFOUR, Sylvie FRANCIN pouvoir à Alain VIGIER, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Claude PIANETTI, Florence LEROUX pouvoir à Sylvie FAYE, Grégory LOEW pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Christian TAILLANDIER, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER, Richard TYLINSKI pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Richard STRAMBIO, Bernard CHARDES, Alain HAINAUT, Mathilde KOUJI-DECOURT, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sophie DUFOUR

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 06/06/2018
Reçu en préfecture le 06/06/2018
Affiché le 06/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_073-DE

Conformément aux principes de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 qui prévoit un certain nombre de transferts de compétences, dès le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Dracénoise est compétente depuis cette date en matière de Zones d'Activités Économiques notamment, et ce en lieu et place des communes membres.

A ce titre, les éventuelles opérations communales d'aménagement de zones doivent être reprises et gérées au niveau intercommunal.

Dans le cas d'espèce, l'aménagement de la Zone d'Activités des Ferrières, initiée par la commune du Muy, se voit de fait concernée par ce principe de « transfert à la CAD ».

Aussi, il est nécessaire de créer un budget annexe assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée dénommé «Zone d'activité des Ferrières», au sein duquel seront identifiées toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir, y compris s'il y a lieu, celles déjà engagées et comptabilisées sur le budget principal de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, telles les dépenses d'acquisition de terrains et les différents frais s'y rapportant.

Il est rappelé que les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget principal de la Collectivité et individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Finances réunie le 24 mai 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- créer le budget annexe assujetti à la TVA «Zone d'Activités des Ferrières», tel que détaillé ci-dessus.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 06/06/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.